

Le vingt-cinq deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 24 février 2026

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, Mme DEYTS Valérie, Mme MORANCHO Céline, M. GIRAUDO Jérôme, M. LUCAS Patrick, Mme LESTAGE Sandrine, M. DE SOUZA Pierre et Mme RODRIGUES DO REGO Céline.

Procurations :

Mme RUIS Marie-Line procuration à Mme DEYTS Valérie

M. DAVID Cyril procuration à M. GIRAUDO Jérôme

Excusés :

Absents :

M. CAZE Philippe

Mme MOULIA Séverine

Ouverture de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Mme Valérie DEYS

N° D2026/ 05 RESTAURANT « L'AUBERGE DU PETIT NICE » - MONTANT DU LOYER ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-31.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant du loyer du restaurant « L'Auberge du Petit Nice » était de 820 € depuis mars 2022.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de « L'Auberge du Petit Nice » pour un montant de 900 € et de demander un droit d'entrée d'un montant de 25 000 € qui sera versé comme suit :

- ✓ 10 000 € à la signature du bail,
- ✓ 15 000 € sur 24 mois à compter de juillet 2026 soit 625 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ✓ D'augmenter le loyer de « L'Auberge du Petit Nice ». Le loyer sera de 900 €
- ✓ De demander un droit d'entrée d'un montant de 25 000 € qui sera versé, à savoir 10 000 € à la signature du bail et 15 000 € sur 24 mois à compter de juillet 2026 soit 625 € par mois.
- ✓ La gratuité de 4 mois du loyer à compter de la signature du bail.

Questions diverses :

Levée de séance : 20h00